

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE
ROUEN

CANTON DE
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

VILLE DE
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

OBJET

Fonction publique 4.1
personnels titulaires et
stagiaires de la F.P.T. 4.1.3
Changement de grade

Tableau des effectifs

DATE DE CONVOCATION
30 juin 2023

Nombre de Conseillers
en exercice : 29

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 27

La Maire,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou modification.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-07-46

L'an deux mil vingt trois

le six juillet deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Nadia MEZRAR, Maire.

Etaient présents :

Mme MEZRAR – Mme ESCLASSE – Mme VANDEL – M. GOMIS – Mme DUDOUEU – M. SACHOT – Mme QUOD-MAUGER – M. ROGERET – Mme SEMIEM – Mme MALINGE – Mme BARRIERE – M. FRESSEL – M. LEMAIRE – M. JEANJEAN – Mme CREVON – Mme BOSQUIER – M. LE NOE – Mme FRIBOULET – Mme DESANGLOIS

Excusés ayant donné pouvoir

Mme DELOBEL à Mme ESCLASSE
M. GESLIN Francis à N MEZRAR
M. BRUNET à Mme VANDEL
M MIZABI à Mme DUDOUEU
M. Frédéric GESLIN à Mme VANDEL
Mme DUCHEMIN à M. ROGERET
M. PETIT à M. SACHOT
M. BIGOT à Mme BOSQUIER

Excusés

Mme DUVAL
M. BULARD

Mme DUDOUEU est nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : Madame Nadia MEZRAR, la Maire

Il est rappelé au Conseil municipal que conformément au Code Général de la Fonction Publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de la collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Afin de tenir compte des avancements de grade et des différents mouvements intervenus dans les effectifs municipaux (départs en retraite), il est proposé d'autoriser Madame la Maire à modifier le tableau des effectifs comme indiqué ci-dessous et d'autoriser Madame la Maire à prendre et à signer les arrêtés y afférents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20230706-2023-07-46-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2023

Affichage : 13/07/2023

Au 1^{er} juillet 2023

➤ Filière technique :

Nombre de postes	Suppression	Nombre de postes	Création	Situation
1	Adjoint technique – temps complet	1	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe – temps complet	Avancement de grade
4	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe – temps complet	4	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe – temps complet	Avancement de grade
1	Agent de maîtrise – temps complet	1	Agent de maîtrise principal – temps complet	Avancement de grade
1	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe – temps complet			Mise à la retraite
1	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe – temps complet			Mise à la retraite
1	Agent de maîtrise principal – temps complet			Mise à la retraite

➤ Filière administrative :

Nombre de postes	Suppression	Nombre de postes	Création	Situation
1	Adjoint administratif – temps complet	1	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe – temps complet	Avancement de grade
1	Rédacteur – temps complet	1	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe – temps complet	Avancement de grade
1	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe – temps complet			Mise à la retraite

➤ Filière culturelle :

Nombre de postes	Suppression	Nombre de postes	Création	Situation
1	Adjoint du patrimoine – temps non complet (32/35 ^{ème})	1	Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe – temps non complet (32/35 ^{ème})	Avancement de grade

Vu

Le Code général des collectivités territoriales ;

Le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L522-23 à L522-31 ;

Le décret 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Le décret 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20230706-2023-07-46-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2023

Affichage : 13/07/2023

Le décret 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Le décret 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Le décret 2006-1692 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine ;

La délibération du Conseil Municipal n°2007/07/88 fixant les règles d'avancement de grade ;

Les lignes directrices relatives à l'avancement de grade validées en Comité technique du 17 juin 2021 ;

Considérant

Les souhaits d'évolution recensés au sein des services municipaux,

La volonté de tenir compte des avancements et des changements de grade dont les agents peuvent bénéficier au 1^{er} juillet 2023 dès lors qu'ils répondent aux critères des lignes directrices de gestion,

Les mises à la retraite :

- de deux agents du service technique à compter du 1^{er} janvier 2023 pour l'un et à compter du 14 octobre 2022 pour l'autre ;

- d'un agent du service restauration à compter du 14 octobre 2022 ;

- d'un agent du service urbanisme, environnement et vie économique à compter du 1^{er} avril 2023 ;

En conséquence, il convient de modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit dans les emplois permanents titulaires/stagiaires :

Au 1^{er} juillet 2023

➤ Filière technique :

Nombre de postes	Suppression	Nombre de postes	Création	Situation
1	Adjoint technique – temps complet	1	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe – temps complet	Avancement de grade
4	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe – temps complet	4	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe – temps complet	Avancement de grade
1	Agent de maîtrise – temps complet	1	Agent de maîtrise principal – temps complet	Avancement de grade
1	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe – temps complet			Mise à la retraite
1	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe – temps complet			Mise à la retraite
1	Agent de maîtrise principal – temps complet			Mise à la retraite

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20230706-2023-07-46-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2023

Affichage : 13/07/2023

➤ Filière administrative :

Nombre de postes	Suppression	Nombre de postes	Création	Situation
1	Adjoint administratif – temps complet	1	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe – temps complet	Avancement de grade
1	Rédacteur – temps complet	1	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe – temps complet	Avancement de grade
1	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe – temps complet			Mise à la retraite

➤ Filière culturelle :

Nombre de postes	Suppression	Nombre de postes	Création	Situation
1	Adjoint du patrimoine – temps non complet (32/35 ^{ème})	1	Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe – temps non complet (32/35 ^{ème})	Avancement de grade

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour : 27

voix contre 0

Abstention 0

Article 1 : d'autoriser Madame la Maire à modifier le tableau des effectifs comme indiqué ci-dessus.

Article 2 : d'autoriser Madame la Maire à prendre et à signer les arrêtés y afférents.

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits